

dépourvue de sens, signifie que tout le peuple canadien et tous les députés ont droit à le plus d'information possible.

Je sais qu'il y a des documents qui traitent de questions de personnel et que le gouvernement ne peut ni ne doit les rendre publics. Mon intention n'est pas de proposer...

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je crois qu'il n'y a que 14 ou 15 députés de présents à la Chambre. S'il en est ainsi, il n'y a pas quorum et la Chambre devrait s'ajourner.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** En conformité du Règlement, je devrai demander au greffier de compter les députés qui sont présents.

**M. Haidasz:** Monsieur l'Orateur, je voudrais vous signaler qu'il y a au moins une demi-douzaine de députés derrière les rideaux et qui regardent tous de ce côté-ci.

[Français]

**M. Georges-C. Lachance (Lafontaine):** Monsieur l'Orateur, à mon avis, l'honorable député fait erreur.

Entrez, messieurs les conservateurs progressistes.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous faire remarquer que l'honorable député qui a pris la parole, il y a quelques instants, s'est réfugié derrière les rideaux.

[Traduction]

**M. Haidasz:** Il y en a six là-bas.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Lisez le Règlement.

[Français]

**M. Lachance:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous signaler que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui vient de poser la question, n'est même pas à la Chambre. Alors, étant donné les circonstances, cette demande n'est pas conforme au Règlement.

Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

J'aimerais vous signaler que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, qui vient de demander que l'on compte les députés, n'est même pas présent. A mon avis, ce n'est pas conforme au Règlement.

J'aimerais aussi vous faire remarquer que le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) est le seul député conservateur-progressiste présent à la Chambre.

[Traduction]

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il s'agit du commentaire 60 que vous devriez lire.

**M. Haidasz:** Pourquoi ne venez-vous pas nous le lire?

**M. Pilon:** Vous pouvez rester dehors maintenant. Nous n'avons plus besoin de vous.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre, s'il vous plaît. Je vais lire un extrait du commentaire 60 de la quatrième édition de Beauchesne:

Tout député peut signaler à l'attention de l'Orateur qu'il n'y a pas quorum des députés. L'Orateur compte immédiatement le nombre des députés présents et, s'il n'y en a pas vingt, en s'incluant lui-même, le greffier inscrit les noms, et l'Orateur, sans mise aux voix, prononce l'ajournement jusqu'à l'heure habituelle, le prochain jour de séance.

[Français]

**M. Prosper Boulanger (Mercier):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Si vous comptez les députés, vous constaterez que nous avons quorum.

**M. Georges-C. Lachance (Lafontaine):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

J'aimerais signaler que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, qui a demandé que les députés soient comptés, n'est même pas présent à la Chambre.

**M. Boulanger:** Je demande que l'on compte les députés, monsieur l'Orateur. Vous constaterez qu'il y a quorum.

[Traduction]

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je viens de m'entretenir avec le greffier adjoint, qui s'affaire à inscrire les noms. Les députés sauront dans quelques instants quels députés sont présents en ce moment. S'il y en a plus de vingt, la motion ne saurait être acceptée.

**M. Pilon:** Nous n'avons pas besoin de connaître leurs noms maintenant. Ils peuvent rester dehors.

**M. Haidasz:** Restez dehors et respectez vos principes.

• (5.20 p.m.)

Au comptage, 26 députés ont été déclarés présents.

**M. l'Orateur:** Le greffier adjoint me signale que la liste dressée des députés présents révèle qu'il y a 26 députés à la Chambre des communes.